

## COMUNICACION

EDOARDO SPERANZA

Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de  
Tourisme et des Spectacles de la République  
Italienne

Il n'y a pas encore très longtemps, on pouvait lire, dans les journaux du monde entier, ce qui suit: «A la fin de ce siècle les mers pourraient être mortes. Les premières à disparaître seront la Mer Baltique suivie par l'Adriatique et par la Méditerranée tout entière»

Telles son les conclusions aux quelles sont arrivés le professeur Jacques Piccard et le professeur américain Peter Thatcher.

Le professeur Piccard, bien connu pour ses plongées et ses recherches sous-marines, a affirmé par ailleurs qu'on ne saurait douter, désormais, qu'à moins d'agir de toute urgence, si les eaux marines continuent à être polluées et altérées écologiquement sur le rythme actuel, dans les vingt-cinq ou trente années à venir, elles seront absolument vidées de toute vie.

Mr. Thatcher, de son côté, a signalé en les analysant, les graves dommages provoqués par les diverses formes de pollution et par la détérioration des côtes à la suite de travaux infrastructurels inconsidérés qui modifient, en même temps que l'environnement naturel, la végétation protectrice et équilibratrice, les fonds marins et les courants qui finissent par sédimenter, concentrer et répandre les agents polluants sur de vastes espaces marins.

Ces dramatiques constatations nous sont confirmées par d'éminents ichtyologues, océanologues, biologistes et géologues, de Cousteau à Dohrn, Stefanelli, Eyderall, Nicholson et bien d'autres.

D'autre part, une source d'information peut-être moins scientifique mais certainement l'une des plus sensibles aux altérations des conditions marines, nous est fournie par le monde des pêcheurs; non point ceux qui, systématiquement et techniquement, appauvrissent à l'échelle industrielle les ressources ichtyologiques, mais ceux qui, modestement et traditionnellement, tirent de la mer de quoi faire vivre leurs familles.

Et si l'on voulait faire état des constatations des responsables de la santé publique et du monde médical en général, une ultérieure confirmation de ce qui précède serait offerte par l'inquiétante extension des maladies infectieuses, allergies, affections intestinales et hépatiques qui frappent de plus en plus fréquemment les habitués du tourisme

balnéaire et les consommateurs de poissons et mollusques, sans parler des effets toxiques sournois et à retardement du mercure présent dans les produits de la pêche.

Mr. Thatcher affirme encore, à ce propos, qu'il n'y a pas une seule zone poissonneuse, dans le monde, dont le contenu soit inférieur aux taux que l'on soupçonne d'être nocifs.

Le problème de la pollution marine a donc pris une importance vitale pour les Pays en grande partie bordés par les mers d'où ils tirent, par la pêche et le tourisme, des ressources économiques appréciables au point de vue du travail et de la rentabilité.

Mais si, jusqu'à une époque relativement récente, le problème écologique maritime — comme ceux du sol et de l'atmosphère — a été surtout prétexte d'inquiétudes et de cris d'alarme, certes nécessaires mais stériles parce que dépourvus d'indications quant à la protection, on peut aujourd'hui constater avec plus d'optimisme que cette attitude se modifie et qu'on s'engage décidément vers une action concrète de sauvegarde.

En effet, après les simples énonciations de principe ou les déclarations de bonne volonté, les invitations pro forma de la Convention de Londres, de la Conférence Technique de la FAO de 1970, des Symposiums maltais de «Pacem in maribus», du récent Congrès mondial de l'ONU à Stockholm, on est passé à une phase plus spécifique de coordination et d'intervention entre les Nations intéressées, pour la solution des problèmes communs de sauvegarde écologique et de protection de l'environnement.

La rencontre parlementaire italo-franco-monégasque pour la haute Tyrhéniennne, la Congrès italo-yougoslave sur la mer Adriatique qui s'est tenu ces jours derniers à Rome, ce présent Congrès pour la Méditerranée occidentale, n'en sont pas seulement la témoignage formel: ils sont le début d'une oeuvre constructive tendant à améliorer cette source de richesse et de santé qu'est la mer.

Toute fois, il faut rappeler que le problème doit être affronté globalement, que le problème de l'assainissement de la mer ne peut être résolu sans affronter les causes en amont, autrement dit souvent dues aux pollutions et altérations de l'écosphère de l'arrière-pays et de l'intérieur des Pays intéressés; qu'il ne suffit pas d'une action préventive et de répression à l'intérieur de chaque Nation, sans les accords opportuns et les instruments communs qui peuvent permettre de mieux affronter la solution à coup sûr onéreuse du problème, sous tous ses aspects et dans toutes ses répercussions.

Il ne suffit pas d'adapter ou de mettre à jour réglementations et interventions intérieures d'un Pays — qu'elles soient d'intérêt général ou local — si elles ne sont pas harmonisées et unitaires sur le plan multilatéral — autrement dit si elles ne trouvent pas d'écho dans cel-

les des Pays voisins, car les effets de la pollution ne connaissent pas de frontières.

Nous savons bien que les maux déplorables des côtes et des mers dont nous nous occupons trouvent souvent leur origine dans les conséquences d'implantations urbaines, industrielles et touristiques irrationnelles.

On peut toutefois affirmer que ce genre d'implantation n'est pas nécessairement en contraste avec la sauvegarde de l'environnement, dans la mesure où sont adoptés des critères rationnels de l'usage des territoires, dans le respect du paysage, dans l'adoption d'installations qui préviennent les diverses formes de pollution, dans l'étude attentive du planning urbain, dans le choix de la typologie économique-rentable qui répond le mieux aux particularités de l'environnement côtier.

L'équipement de ports touristiques en train de naître et qui se multiplieront en Méditerranée pour répondre aux exigences de l'expansion de la navigation de plaisance, ne pourra lui-même être réalisé sans dommage si des experts et des techniciens spécialisés ne fournissent pas les indications nécessaires à la réalisation de cet équipement portuaire moyennant l'adoption de techniques appropriées, de façon à ne pas altérer le mouvement des courants marins et à ne pas polluer les eaux environnantes.

En ce qui concerne le patrimoine côtier à protéger, l'Italie se trouve particulièrement engagée.

Plus des huit dixièmes de ses frontières naturelles sont baignées par la mer et tout le long de son littoral le paysage, qui prend les formes les plus variées, est couvert d'une abondante végétation: du maquis méditerranéen aux côtes de la Ligurie et de la Versilia, aux pinèdes de Viareggio, de Castelporziano et de Ravenne; de la nature sauvage et presque intacte des Promontoires de Portofino, du Circeo, du Gargano, au littoral sablonneux de la Calabre, et de la moyenne et haute Adriatique; des cultures de fleurs de la Riviera ligurienne de ponant, aux plantations d'agrumes et d'amandiers de la Sicile et de la Calabre, aux cultures maraîchères de la Pouille et de la Romagne.

Et, auprès des caractéristiques naturelles uniques de ses côtes — depuis les «faraglioni» de Capri jusqu'aux nombreuses grottes à demi submergées, aux îles grandes et petites avec leurs volcans en activité— des agglomérations urbaines anciennes et pittoresques, des villas et des jardins, des châteaux et des tours de garde sur les côtes, composent une couronne d'un attrait touristique incomparable: à tel point que les enlaidissements déplorables et inconsidérés de l'urbanisme moderne, dans certaines zones, n'ont pu compromettre substantiellement ce décor, ni éloigner le tourisme parce que le cadre naturel et le patrimoine monumental et urbain dépassent de loin les dégâts causés.

Aujourd'hui, à tous les niveaux, l'Italie s'est engagée avec décision sur la voie qui la porte à protéger ce patrimoine et à réparer autant

que possible les dommages occasionnés, tout en éliminant progressivement toute forme possible de pollution.

Il est toutefois évident que cet effort pourrait être rendu vain si les autres riverains de la Méditerranée n'adoptaient pas une politique anti-pollution analogue.

Ces considérations disent clairement que la coordination des réglementations et interventions opérationnelles entre les Pays de la Méditerranée occidentale constitue le prémisses même d'une stratégie efficace de survivance dans tout le Bassin, susceptible de conjurer les tragiques prévisions du professeur Piccard.

Pour les Pays du Bassin méditerranéen qui ont assumé dans ces dernières vingt années une typique vocation touristique, le problème le plus complexe est peut-être représenté par la possibilité de conjurer leur propre développement industriel, caractéristique des sociétés modernes, avec cette vocation.

Nous avons pu constater en Italie où, dans le bref espace de quelques années, la révolution industrielle a littéralement explosé simultanément avec celle du tourisme de masse, que les deux phénomènes, apparemment contradictoires, sont en profonde corrélation.

Les recettes du tourisme incitent en effet les populations résidentes à abandonner les activités marginales dérivant de l'agriculture, jouant ainsi d'une façon générale le rôle d'un ressort destiné à rendre la dépense publique plus incisive.

Par ailleurs, si on laisse se développer dans le libre jeu des diverses initiatives, ces deux phénomènes, une fois atteint un certain degré d'expansion, ne progressent plus parallèlement vers la création d'une nouvelle richesse et d'un plus grand bien-être des populations, mais tendent à s'éclipser réciproquement. Les activités mêmes, nées du tourisme, engendrent à leur tour une espèce d'industrie du tourisme qui, au lieu de créer de nouveaux capitaux d'investissement, entraîne des phénomènes d'exploitation si impitoyables des ressources naturelles qu'ils finissent par les épuiser et les détruire.

Chacun de nous connaît des exemples flagrants de cette évolution. Pour l'invertir et assurer à nos Pays le maintien de leur vocation naturelle sans sacrifier le développement industriel qui, seul, permet une transformation plus rapide et plus féconde de la société, au sens moderne, il n'y a d'autre remède que la programmation et la restructuration de l'aménagement du territoire que l'on pourrait plus justement appeler la planification territoriale.

Il s'agit d'une planification d'articulation régionale, la région étant déterminée non seulement suivant les caractéristiques locales considérées sur de larges espaces, mais suivant les perspectives de «conurbation» que l'on veut modifier, favorisant ainsi l'expansion, dans le sens de la profondeur, de la bande côtière, pour empêcher la formation de ces métropoles gigantesques et linéaires, désormais typiques du

paysage méditerranéen. D'autre part, l'emplacement même des implantations industrielles doit s'orienter vers de grands pôles de développement, en grands districts, disposés eux aussi à l'intérieur de la bande côtière: leur réalisation permettrait en outre d'accélérer cette orientation en profondeur que devraient avoir, comme on l'a dit, les agglomérations urbaines.

Je reconnais qu'il est difficile d'affronter ces problèmes de façon concrète au niveau international. Dans chacun de nos Pays le problème de l'aménagement des côtes se présente sous une forme plus ou moins aiguë, sous ses nombreux aspects, pour préserver les caractéristiques naturelles, promouvoir le tourisme, et surtout assurer dans les zones moins développées un rapide «décollage» industriel. Il faut souhaiter, du reste, que l'on puisse travailler en commun à l'élaboration de dispositions harmonisées et valables pour tous.

Les situations ne varient pas seulement d'un Etat à l'autre, elles varient aussi d'une Région à l'autre, si bien que l'une des tâches les plus ardues de la programmation est de résoudre ce problème complexe: harmoniser des exigences régionales diverses dans la loi générale de planification.

Alors qu'en matière de pollution au sens le plus étroit — et je pense particulièrement à l'épuration des hydrocarbures — on doit et on peut aboutir à des ententes régionales, le problème de l'aménagement du territoire n'a que peu d'amorces internationales, et minimales si bien qu'elles ne peuvent rendre possibles des décisions unitaires et concertées.

Il faut observer, par ailleurs, qu'en affrontant organiquement et en commun le problème des pollutions de la côte, aussi bien du point de vue technico-scientifique que du point de vue administratif, on touche aussi indirectement au problème de l'aménagement du territoire: une industrie «propre» même si elle est située de façon irrationnelle du point de vue des critères de l'urbanisme, cause moins de dommage au développement touristique qu'une industrie polluante.

Au cours des débats, ma Délégation cherchera précisément à affronter cet aspect du problème en même temps que celui d'une harmonisation des législations nationales que l'on peut mieux résoudre dans un cadre international.

On estime que l'ensemble complexe des thèmes de ce Congrès, doit être affronté en diverses étapes, en tenant séparés les divers secteurs à débattre.

Le premier secteur où nous pourrons agir avec une certaine célérité, la volonté politique aidant, concerne l'élimination des résidus d'hydrocarbures en mer, soit à la suite des sinistres maritimes, soit en raison de l'interdiction absolue des rejets des eaux de lestage des pétroliers.

Nous nous sommes engagés sur cette voie avec les Conventions projetées de Neuilly et de Rome; des progrès rapides pourront être accomplis si le projet italien pour l'élimination des eaux de lestage est accueilli.

Le second secteur est plus vaste, plus difficile à circonscrire et demande, en même temps que plusieurs étapes, des interventions différenciées. Il s'agit de l'épuration des eaux domestiques et industrielles déversées dans la mer. Compte tenu des énormes investissements nécessaires à l'assainissement de la côte, nous devons affronter le problème en donnant la priorité aux zones où la situation semblait la plus sérieuse du fait qu'elle menaçait directement leur vocation touristique.

Tel a été le cas de la Riviera de Trieste et du littoral ravennate où les communes locales, justement inquiètes des répercussions que la mer souillée avait sur le tourisme, sont intervenues presque toujours de leur propre initiative, sans demander l'appui de l'État. La Riviera de Rome et le golfe de Naples sont actuellement l'objet d'un plan d'assainissement qui devrait être porté à terme dans les deux ou trois années à venir.

C'est encore là un problème à solutions nationales mais ses répercussions concernent au moins tout le bassin de la Méditerranée occidentale dont nous occupons. Il est évident, en effet, qu'en raison de l'action des courants et de la lenteur des échanges de cette mer, la pollution d'une partie de la côte et les conséquences qu'elle entraîne pour la faune et la flore intéressent tous les Pays riverains.

Je crois donc que ceux qui sont ici représentés, pourraient commencer à échanger des informations réciproques sur l'action d'épuration des eaux qu'ils ont en cours sur la côte méditerranéenne, sur le point où ils en sont et sur les perspectives offertes par cette action selon les délais prévus par leur propre programmation.

La protection de la nature le long de la côte demande d'autres mesures également de caractère interne: il s'agit en premier lieu de créer de vastes parcs nationaux côtiers et de limiter le droit de construction, soit de façon absolue en certains points particuliers des côtes, soit relativement à l'extension de terrain non édifiable pour chaque mètre cube à édifier; il s'agit de respecter l'architecture locale. Et, pour finir, mais ce n'est pas le dernier de nos soucis, il faudrait émaner des lois qui rendent inédifiables les sols dévastés par des incendies et mettre à la charge du propriétaire les frais de reboisement.

A ce propos également il sera très utile de savoir ce qui a été fait ou ce que l'on va faire dans les Pays que vous représentez et dont les caractéristiques se rapprochent tellement de celles de mon propre Pays.

Reste le problème le plus grave: celui de la restructuration territoriale: il ne peut être résolu qu'à long terme, d'autant plus qu'il y a des résistances locales à vaincre. Mais un symptôme favorable ressort du

fait que les populations frappées par une implantation irrationnelle des industries commencent à s'opposer à des projets qui ne tiennent pas compte de l'intérêt touristique de leur propre zone.

A cet égard il conviendra d'étudier ce qui se fait dans d'autres Pays: la France est à l'avant-garde de l'aménagement du territoire, même si celui-ci ne paraît conçu que pour tendre à une nouvelle répartition des zones industrielles plutôt qu'à la protection du tourisme.

Dans ce cadre de collaboration politique aussi souhaitée que nécessaire il faut en outre envisager comme non moins indispensable une plus étroite collaboration entre les milieux parlementaires, gouvernementaux et administratifs, les milieux technico-scientifiques et les milieux productifs justement afin de légiférer et agir avec l'aide des indications qui peuvent provenir de la multiplicité des intérêts, de connaissances plus approfondies, d'expériences plus diverses, de critères plus avisés et équilibrés, de techniques plus avancées.

Les indications formulées par les divers rapporteurs de ce Congrès doivent et peuvent en effet trouver le support d'une collaboration technico-scientifique et économique, car il s'agit non d'arrêter le progrès et l'expansion, mais d'atteindre les conditions optimales d'un développement dans le respect de l'environnement.

On proposera par conséquent que se trouvent réunies de plus en plus fréquemment autour des tables de consultation et de délibération nationales et internationales, toutes les composantes politiques, administratives, technico-scientifiques et productives qui caractérisent nos Pays.

Il serait peut-être opportun de créer des groupes de travail étant entendu qu'ils devraient se consulter sur les travaux entamés et les méthodes adoptées. Les groupes de travail, constitués par des experts, pourraient affronter: la protection de la nature sur la bande côtière, les pollutions en provenance de la terre-ferme et l'aménagement territorial de la côte.

Nous commencerons ainsi à travailler de façon organique sur les trois aspects d'un problème où l'expérience nationale de chacun peut servir à résoudre globalement les problèmes de tous.

De là uniquement pourra naître non un espoir, mais une certitude pour tout le Bassin Méditerranéen, tout comme on pourra trouver et financer convenablement les formules susceptibles de donner vie à un organisme de consultation, de recherche, d'étude et d'intervention, avec une moindre dispersion d'énergies, de temps et de moyens, pour assurer à la Méditerranée la reconstitution de son intégrité. Et souhaitons que ce qui est dit ici et ailleurs ne reste pas un «cahier de doléance et de bonne volonté», mais soit le fondement constructif et concret d'un avenir plus sûr et plus serein pour nos peuples.

## E X T R A C T O

En el campo urbanístico los países del Mediterráneo son, ciertamente, los más atrasados, habiendo sido obligados por la evolución industrial, posterior a la de la Gran Bretaña, a fijar una reglamentación. No obstante, Francia puede hacer valer su «Plan para la comarca de Languedoc-Roussillon», y Yugoslavia dedica al estudio y a la planificación de las costas dálmatas un esfuerzo continuo, con resultados óptimos; mientras que Italia, a través de la «Cassa per il Mezzogiorno», se propone objetivos ejemplares y de gran interés.

El territorio nacional, que es un bien limitado y agotable, requería, por otra parte, una disciplina restrictiva de los complejos industriales y residenciales; además, está compuesto por un 38 por 100 de montañas, un 40 por 100 de colinas y únicamente un 22 por 100 de llanuras, lo cual reduce los espacios verdaderamente utilizables a sólo un tercio de la península.

Italia ha tenido que esperar hasta 1967 para encontrar la introducción a lo que será la nueva ley urbanística. Nos referimos a la citada ley de 1967. Históricamente nos tendremos que referir a ella para señalar el principio de una nueva época del urbanismo italiano. Entre otras cosas, ha implantado la obligación de elaborar su plan urbanístico a los 8.000 municipios italianos, y además de destinar a espacios de uso público una determinada parte del suelo (para ser más exactos, un mínimo de 18 metros cuadrados por habitante). Se basa en el principio fundamental de que un área no es edificable por el mero hecho de existir, es decir, por derecho natural, sino únicamente cuando un plan urbanístico la define como tal. Por lo tanto, construir es una excepción motivada, no la regla. Este principio tiene una enorme importancia en un país donde el desarrollo repentino de la construcción ha provocado daños y soluciones.

Antes de que la Ley-Ponte llegara a frenar esta carrera, ya se había verificado otro hecho importantísimo. Al fenómeno industrial se había añadido el fenómeno turístico. El turismo ya estaba presente en vastas áreas italianas desde hacía muchos decenios; mientras que las actividades industriales se habían limitado al triángulo Turín-Milán-Génova, las turísticas ya cubrían vastas zonas de la costa de Liguria, Toscana, Lacio, Campania, Sicilia, Emilia o Véneto, según una tradición de turismo de élite que cuenta, si queremos hacer referencia a nombres ilustres, a Goethe, Stendhal, Byron y muchos más.

Mas a este turismo de élite se había incorporado, con una rapidez semejante a la del fenómeno industrial, el turismo de masa. De hecho, había bastado con que el nivel de vida se elevara, gracias, sobre todo, al desarrollo de la industria y del comercio, y con que las posibili-

dades económicas se acrecentaran para que los estratos populares antes excluidos del «lujo» de las vacaciones pudieran, finalmente, gozar de ellas.

### LOS COMPLEJOS TURÍSTICOS

En los reflejos de muchas áreas costeras italianas el turismo se considera como un hecho revolucionario, porque ha subvertido los valores económicos seculares y ha puesto en contacto, de una forma sin precedentes, a distintas mentalidades, culturas, tradiciones y costumbres. En la misma mesa de discusiones se han encontrado a menudo los representantes de un poder económico acostumbrado a sistemas perfeccionados en el campo industrial y empresarial y representantes de los pequeños municipios (justamente los más ricos en valores naturales vírgenes) que nunca habían tenido que ver con selecciones urbanísticas tan importantes.

Esto es debido esencialmente a la Ley-Ponte de 1967, que ha frenado la concesión de volúmenes excesivos, ha impuesto grandes distancias entre los edificios, con el fin de evitar las murallas de construcción «de primera fila» alineadas a corta distancia del litoral. No se pueden volver a reproducir de ninguna manera esas *rues-corridor* ruidosas y congestionadas de tráfico que a menudo acompañan la muralla de los edificios de «primera línea». La influencia de la Ley-Ponte en las zonas turísticas de nueva proyección en áreas libres es palpable y en los grandes porcentajes de zonas verdes y deportivas de que han sido dotadas. El standard de zonas verdes comunes por habitante, que ha sido fijado en 9 metros cuadrados en las ciudades, ha sido aumentado hasta 15 metros cuadrados en las zonas de alto valor popular o naturalista.

La nota más característica de la construcción a lo largo de las costas la da hoy en día la gran iniciativa turística, bien sea la privada o la de las empresas de participación pública; dadas las dimensiones del complejo y de la tarea financiera, justamente éstas parecen las más determinantes para el destino de zonas enteras. Pero también son las más fáciles de controlar desde el punto de vista del paisaje o de la urbanística, si bien el producto se convierte a menudo en una auténtica «máquina para vacaciones». La estructura de estos complejos suele ser la de la colonia turística, unidad hotelera verdaderamente articulada, hasta su expresión más reciente, que tiende a constituir una «ciudadela para vacaciones», es decir, un núcleo delimitado y cerrado por vallas, completamente autosuficiente. Aparte de las famosas colonias del Club Mediterranée (Donoratico, Cefalù, Palinuro, Caprera, Licotera, hasta la más reciente de Otranto), se pueden citar las colonias de Capo Rizzuto, Ostuni e Brucoli, las de las islas Tremiti, Favignana,

Stromboli, Ponza, Elba y otras, de tipo más deportivo, del Touring Club Italiano (islas Tremiti, Caprera, Marina di Camerota).

La más seria y compleja tentativa de iniciar una tradición planificadora a nivel municipal en Italia aparece en la creación de comarcas turísticas promovidas y llevadas a cabo por la «Caja para Obras Extraordinarias de interés público para Italia Meridional», llamada más comúnmente «Caja para el Mediodía». En Italia Meridional y Central se han localizado 29 comarcas turísticas para las cuales, después de una indagación previa sobre todos los aspectos territoriales y sociales, se han hecho propuestas para una organización territorial y general. La mayor parte de estos estudios, confiados a profesionales cualificados, denotan intentos muy serios y también la buena preparación de la clase profesional italiana.

Las directrices de la «Cassa» fijan para cada bañista una disponibilidad media de playa de 35 a 100 centímetros lineales. A título de comparación, en Liguria se llega a tener, en los períodos de mayor afluencia, no más de 15 centímetros lineales por bañista, como en Anzio y Ostia, mientras que en Fregene tienen 20, y el mínimo es solamente 7 centímetros en Rimini y Riccione. Según las afirmaciones de los psicólogos en materia de anomalías y de agresividad debida a la aglomeración, se tiene una razón más para exaltar el aumento cualitativo del standard fijado por la Cassa. Una vez más, se pueden citar como ejemplo algunos planes municipales que han adecuado sus instalaciones receptoras para poder ofrecer una disponibilidad de 50/60 centímetros de arena por bañista. Estamos, por lo tanto, a nivel de los standards franceses, que en la costa Languedoc-Roussillon han puesto a disposición de cada bañista un trecho de 66 centímetros (30 centímetros en los momentos de aglomeración máxima).

#### BIENES DE VALOR NATURALISTA

La península italiana dispone de muchas áreas naturales de gran belleza. Entre estas zonas, de la propiedad de S. Rossore hasta el coto de Lucca y Migliarino, en la costa del Tirreno; el espléndido de la Uccellina, un poco más al sur; los pinares del litoral romano (Castelporziano a Capocotta); el trecho todavía conservado del Circeo (bosque y dunas); gran parte del arenoso litoral calabrés, sea en la vertiente del Tirreno como en la del Jónico; la península salentina hasta el cabo de S. María de Leuca, y más arriba, a lo largo del Adriático hasta Lecce, el Gárgano oriental y septentrional, la zona del delta del Po y de los pinares de Ravenna, Classe o S. Vitale; la laguna de Grado, y Caorle. Todavía hay algunas zonas del litoral siciliano intactas y otras muchísimas en el litoral de Cerdeña. Entre las islas menores hay todavía muchísimas dignas de constituir una reserva natural, como

la de Montecristo, así como el archipiélago de las islas Eolias, ya declarado lugar de «notable belleza natural», es conocido también por sus singularidades geológicas (el volcán activo de la isla de Stromboli y otros fenómenos volcánicos).

#### BIENES MONUMENTALES Y URBANOS

El paisaje adopta la forma y la estructura por manos del hombre, quien se incorpora a la naturaleza modificándola. Además, el hombre ha dejado en las costas huellas tangibles de su paso, que hoy en día revisten un valor histórico y cultural tal que la planificación territorial deberá tenerlo en cuenta.

La primera intervención en orden de tiempo ha sido la del agricultor, que ha modificado la naturaleza abrupta de determinadas costas en declive para introducir cultivos más indicados (especialmente la vid y el olivo). El ha construido un número incalculable de muros, arrancado piedras, para realizar unas terrazas que contuvieran el terreno feraz. Gran parte de la costa de Liguria, de la de Sorrento y otras islas (especialmente en Pantelleria) es el fruto de un trabajo secular que, con medios sacados de la naturaleza (las piedras, la tierra, la vegetación), ha elaborado un bellísimo paisaje rural, casi un monumento a la fatiga humana. Con la crisis de la agricultura, este paisaje peligra. La naturaleza salvaje podría llegar a imponerse, cancelando rápidamente lo que generaciones enteras han construido.

Entre las sucesivas intervenciones del hombre se destacan las obras de defensa costera. Italia es una especie de larguísimo muelle que se prolonga en el Mediterráneo.

Sin querer ir más allá de las finalidades de este documento, que es esencialmente descriptivo, queda el hecho de que el examen hasta aquí llevado a cabo consiente individualizar, si bien a nivel genérico, una serie de indicaciones de carácter operativo.

Cuando un país tiene nada menos que 8.000 kilómetros de costas éstas no representan sólo un mero hecho geográfico, sino un complejo de problemas que atañen a la total estructura económica, social y cultural.

De ello deriva que la política tutelar debe considerar como primordial el interés público; esto significa que debe imponer límites precisos al uso del territorio por parte de todos, así como por parte de los que de él poseen extensiones más o menos amplias.

Además, el Mediterráneo es un área limitada, y las crisis ambientales de un país costero se reflejan en todos los demás (y esto no solamente en el caso de las contaminaciones). El problema nacional se convierte, por tanto, en un problema internacional.

El uso del tiempo libre en las costas debe estar garantizado por el desarrollo de instalaciones de acogida tales como hoteles, pensiones, campings, a fin de constituir una amplia «rotación» de las presencias. La residencia privada (villas, pisos) está limitada lo más posible y abolida la «playa privada»; mientras que tienen que aumentar las playas exentas de los cánones impuestos por los establecimientos balnearios.

Las colonias turísticas tienen que perder el carácter de privilegio e integrarse, bajo todo punto de vista, en la realidad social, económica y cultural de los sitios que les alojan.

Las zonas rurales deben de ser salvaguardadas celosamente. De ellas existe ya un inventario exacto que agota la fase del conocimiento y puede abrir paso a la fase legislativa. Muchas de estas áreas pueden convertirse en parques nacionales según las indicaciones del II Programa Económico Nacional, como los del monte Portofino, del área de S. Rossore-Migliarino, de los montes de la Uccellina (este último ya bautizado Parque de la Maremma), salvaría definitivamente un complejo único de costas arenosas, dunosas y rocosas, pinares costeros, pantanos y los valles del Véneto.

Muchas áreas de menor extensión se utilizan para la institución de reservas naturales de distinto tipo y grado.

Los complejos urbanos y turísticos no deben constituir «barreras litorales», sino desarrollarse también en profundidad, haciendo participar al interior de la gestión de la costa. Los complejos turísticos deben procurar la posible recuperación de las estructuras rurales existentes, a fin de actualizarlas y, al mismo tiempo, utilizar su alto valor ambiental. El problema de los desagües del alcantarillado y de las contaminaciones de todo tipo debe resolverse en el menor tiempo posible.

Los complejos industriales en el litoral deben instalarse en la medida en que sea absolutamente necesario por sus exigencias técnicas. Un plan nacional de las localizaciones industriales, deseado desde hace tiempo, debe ser lanzado, sobre todo para las centrales termoeléctricas y para los pontones para petroleros (las refinerías deben y tienen que ser alejadas de la costa).

Las infraestructuras viales y ferroviarias deben alejarse de la costa, bien valioso que no puede verse condicionado y deturpado por el tráfico, el ruido y por los gases que descargan los automóviles y que constituyen una ruptura violenta en la armonía mar-costa-tierra.

Debe establecerse una política adecuada para la gestión del patrimonio público marítimo. Una vez revisadas las actuales concesiones a los establecimientos balnearios, que tienen que alejarse de la orilla del mar, el Patrimonio tiene que atender a su tarea institucional de garantizar el uso público del litoral. Hay que dedicar una atención particular y muy celosa a las concesiones para puertos turísticos, que

pueden comprometer núcleos históricos y ambientes naturales de gran valor.

A la elaboración y concreta puesta en marcha de esta política deben ser llamadas como protagonistas las regiones, a quienes corresponde legalmente desde el 1.º de abril la planificación urbanística. La programación territorial general (de acuerdo con la económica) compete al Estado, que fija sus principales directrices. Pero debe garantizarse la articulación operativa de esta labor mediante los planes regionales, los planes comarcales (urbanísticos, turísticos y naturalistas) y los planes reguladores municipales.

Los planes urbanísticos deben establecer la máxima capacidad de las costas sobre la base de los standards ya experimentados en Italia y en el extranjero. Sobre esta base técnica y cultural, se debe permitir la edificación de las estructuras hoteleras y residenciales, no superando por ningún motivo los límites determinados.